

## Lettre d'information COVID-19

**Messieurs les parlementaires, Monsieur le président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les présidents des Communautés d'agglomération et Communautés de communes, Mesdames et Messieurs les maires et Messieurs les présidents des Chambres consulaires**

Hier, lors de sa conférence de presse, le ministre de la Santé a placé le Loir-et-Cher dans la liste des 24 départements en situation de vigilance renforcée. Si la tension hospitalière paraît moins forte que dans d'autres territoires, cette vigilance est plus que jamais nécessaire au regard de la dégradation de la situation épidémiologique. Les indicateurs montrent en effet une circulation très active du virus qui s'amplifie sur notre territoire.

Dans ce contexte extrêmement tendu, chacun doit se montrer responsable et limiter au maximum ses interactions à la maison, dans ses activités de loisirs comme au travail en réduisant ses déplacements, les réunions dans des lieux clos ou lors de la pause méridienne. Plus que jamais, le télétravail est la règle, et nous allons la renforcer partout où c'est possible. Vides-greniers, brocantes et braderies sont désormais interdits, tout comme la consommation d'alcool sur la voie publique. Enfin, l'obligation de port du masque est élargie aux communes de plus de 5 000 habitants et aux communes limitrophes de Blois (liste au verso).

Un centre de vaccination de grande capacité verra le jour le 6 avril prochain au Jeu de Paume, à Blois, grâce à la mobilisation d'Agglopolys, de la Ville de Blois, du Conseil départemental, du SDIS 41, des services de l'État ainsi que des professionnels de santé. Avec ses 1 000 vaccinations quotidiennes, ce centre va doubler la capacité vaccinale du département.

Nous devons tenir coûte que coûte en attendant que la campagne vaccinale produise ses effets.

*François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher*

### Situation COVID-19 au 25 mars 2021

(données non consolidées)

- > Taux d'incidence pour la Région Centre-Val de Loire : **246,9 / 100 000 hab.**
- > Taux d'incidence pour le Loir-et-Cher : **274,2 / 100 000 hab.**
- > Taux de positivité pour le Loir-et-Cher : **8,5 %**

Les données figurant dans cette lettre proviennent de l'ARS et de la CPAM. Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site de l'ARS : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/covid-19-situation-et-informations-en-centre-val-de-loire>

	S08	S09	S10	S11
Nombre de tests	7 874	7 823	8 128	10 600
Nombre de tests positifs	492	578	690	899
Taux d'incidence (pour 100 000 hab.)	150,1	176,3	210,5	274,2
Taux de positivité	6,2 %	7,4 %	8,5 %	8,5 %

### Suivi des cas

> Nombre de patients zéro entre le 19 et le 25/03 : **832**

> Nombre de cas contacts entre le 19 et le 25/03 : **2 050**

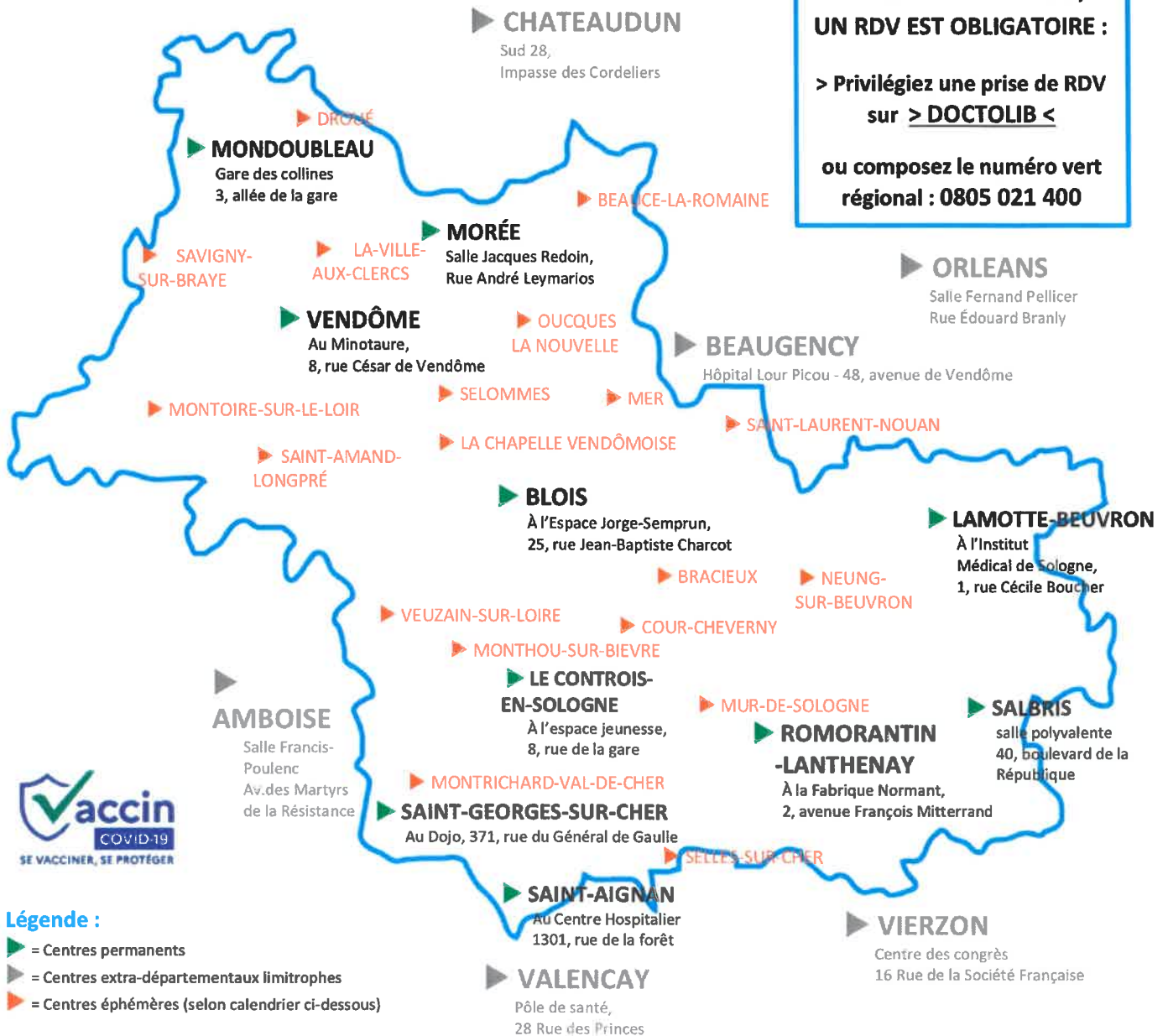
Source : CPAM de Loir-et-Cher

> Nombre d'hospitalisations conventionnelles :  
→ au 11/03 : **50** → au 18/03 : **50** → au 25/03 : **46**

> Nombre de personnes en soins critiques :  
→ au 11/03 : **5** → au 18/03 : **4** → au 25/03 : **9**

> Nombre de décès total depuis le 01/09 : **336**

Source : SIVIC



**CALENDRIER DES CENTRES ÉPHÉMÈRES**

- > Lundi 22 mars : Montoire-sur-le-Loir / Montrichard-Val-de-Cher
- > Mardi 23 mars : Sainte-Laurent-Nouan / Droué
- > Mercredi 24 mars : Sainte-Amand-Longpré / Selles-sur-Cher
- > Jeudi 25 mars : Bracieux / Neung-sur-Beuvron
- > Vendredi 26 mars : Mur-de-Sologne / Mer
- > Lundi 29 mars : Beauce-la-Romaine
- > Mardi 30 mars : La Chapelle Vendômoise / Cour-Cheverny
- > Mercredi 31 mars : La Ville-aux-Clercs / Selommès
- > Jeudi 1<sup>er</sup> avril : Veuzain-sur-Loire / Savigny-sur-Braye
- > Vendredi 02 avril : Oucques-la-Nouvelle / Monthou-sur-Bievre

**LISTE DES COMMUNES DANS LESQUELLES LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE**

- > Blois
- > Chailles
- > La Chaussée-Saint-Victor
- > Le Controis-en-Sologne
- > Mer
- > Saint-Gervais-La-Forêt
- > Romorantin-Lanthenay
- > Saint-Sulpice-de-Pommeray
- > Salbris
- > Valencisse
- > Valloire-sur-Cisse
- > Vendôme
- > Villebarou
- > Vineuil